

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2023-019

Le 24 avril deux mil vingt trois

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2023

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, Mme DUC, M. CHEVALIER ; Mme AUCAGNE, M. PINCON, Mme DECK, M. MARTIN, Mme VACHE, M. SILVY, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme RIVIERE (au profit de Mme GRONDIN COUPANEC)

ABSENT SANS POUVOIR : M. GIRARDOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DECK

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 1

Objet : Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Vert 2023

Considérant la circulaire n° E-2023-3 du 8 février 2023 relative au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « Fonds vert ».

Considérant que la commune, au vu de la nature des investissements qui inscrits au BP 2023, a l'opportunité de solliciter des concours financiers de l'Etat,

Considérant la délibération n°2023 – 005 du 6 février 2023,

Considérant les modalités de dépôts des dossiers, impliquant notamment un dépôt par voie dématérialisée au plus tard le 2 mai 2023,

Considérant la fiche action suivante dont le plan de financement prévisionnel a été construit sur la base d'un taux maximum de subvention (80 %) et d'un autofinancement par la commune à hauteur de 20 % minimum du montant de l'opération,

La commune souhaite apporter une modification à la délibération n°2023 – 005 du 6 février 2023 sur le montant de l'aide sollicitée auprès de l'Etat ainsi que sur le dispositif de l'aide pour le projet exposé ci-dessous.

PLAN DE RENOVATION THERMIQUE ET ECONOMIE D'ENERGIE

Commune de Limas

ISOLATION DES BATIMENTS DES ECOLES, OPTIMISATION DES ENERGIES



REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE – AMELIORER LE CONFORT



LE CONCEPT

Suite à la réalisation d'un diagnostic énergétique dans les écoles, des actions d'amélioration thermiques ont été identifiées pour diminuer les consommations d'énergie.

Le projet consiste à renforcer l'isolation de l'enveloppe des bâtiments des écoles et à continuer la mise en œuvre de solutions permettant de diminuer la consommation énergétique tout en garantissant un confort des élèves et des utilisateurs en toute saison.

Cette démarche permettra de répondre à l'objectif du décret tertiaire qui demande à l'horizon 2030 de réduire de 40% le niveau de consommation d'énergie du bâtiment.

La commune de Limas opte pour L'Amélioration Énergétique de ses bâtiments

Les travaux de rénovation énergétique qui seront engagés :

- Isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries et, installation de brise-soleil (Ecole Maternelle)
- Isolation des plafonds des locaux techniques non chauffés en sous-sol (Ecole Élémentaire)
- Pose de films anti UV sur les vitres des pièces exposées à l'ensoleillement (Ecole Élémentaire et Pôle Petite Enfance)
- Relamping en source Leds et pose de commandes temporisées dans les circulations (Ecoles Maternelle et Élémentaire)
- Pose de boutons temporisés sur les arrivées d'eau des lavabos des sanitaires (Ecole Maternelle)



Une économie d'énergie de 40 % a été estimée.

Collectivité **Commune de Limas**
Opération **Rénovation thermique et énergétique dans les écoles.**

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Programme de rénovation thermique et énergétique (école maternelle et école élémentaire)	580 000,00 €
Coût HT	580 000,00 €

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
FONDS VERT		580 000,00 €	232 000 €	40 %
Conseil départemental		580 000,00 €	174 000 €	30 %
Sous-total			406 000 €	70 %
Commune de Limas (Autofinancement)		580 000,00 €	174 000,00 €	30%
Coût HT			580 000 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 POUR) :

- Prend l'engagement de réaliser les travaux détaillés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions à l'Etat au titre du Fonds Vert 2023 selon le plan de financement détaillé dans les fiches action ci-dessus,
- Décide d'accepter les subventions qui seraient éventuellement accordées.

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire

